



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. : Générale
16 novembre 2009
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 14 octobre 2009, à 15 heures.

Président : M. Mohamed Cherif Diallo (Vice-Président). (Guinée)

Sommaire

Point 58 de l'ordre du jour : Activités opérationnelle de développement (*suite*)

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (*suite*)
- b) Coopération Sud-Sud pour le développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence de M. Park In-Kook (République de Corée), M. Mohamed Cherif Diallo (Guinée), Vice-Président, préside la séance.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 58 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*) (A/64/75-E/2009/59, A/64/375-E/2009/103, A/64/375/Corr.1-E/2009/103/Corr.1 et A/64/375/Add.1-E/2009/103/Add.1)

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies** (*suite*) (A/64/164)
- b) Coopération Sud-Sud pour le développement** (*suite*) (A/64/321)

1. **M. Gunda** (Malawi), parlant au nom du Malawi, du Mozambique, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République-Unie de Tanzanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Rwanda, salue le rôle que les Nations Unies ont joué face aux multiples crises que le monde traverse, et il encourage les donateurs à honorer leurs engagements s'agissant de l'aide à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mais il note que même accru et amélioré, le financement n'est qu'un élément de la solution. Le système des Nations Unies pour le développement peut encore être rendu plus efficace. Comme le montre le bilan de l'initiative pilote « Unis dans l'action », les réformes aident l'ONU à devenir plus efficace et à mieux répondre aux besoins des pays du programme. Cependant, le Siège doit suivre. Les pays qui ont choisi la modalité de l'unité doivent pouvoir approuver leurs plans au moyen d'une décision unique, et il faut pour cela des changements structurels. Ce bilan montre aussi qu'il faut réduire le fardeau que représente pour les équipes de pays l'établissement des rapports, qu'il faut veiller à ce que le système de financement des Nations Unies réponde bien aux besoins des pays bénéficiaires et qu'il faut promouvoir la cohérence. Il prendra connaissance avec intérêt des résultats de la réunion qui se tiendra à Kigali pour examiner l'initiative pilote, car les évaluations effectuées par les pays et l'évaluation indépendante dégageront de nouveaux indices utiles des progrès accomplis et des problèmes encore à résoudre et aideront à faire avancer le processus de réforme.

2. Le système du Coordonnateur résident doit être renforcé, comme le demande l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement; chaque organisme des Nations Unies doit appliquer les propositions convenues à cet égard. Il est également d'importance critique de nommer aux postes, à temps, du personnel compétent, ayant les compétences voulues, en particulier dans les pays qui sortent d'un conflit. S'agissant de l'harmonisation de la pratique de fonctionnement, il préconise l'application rapide du plan d'action défini par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination.

3. **M. António** (Mozambique), parlant au nom des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dit que malgré une évolution positive des contributions aux activités opérationnelles, il faut mettre en place un financement plus prévisible et plus adéquat, en particulier pour les programmes opérationnels de base. À ce sujet, pour préparer la réunion de haut niveau qui se tiendra en 2010 pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation des OMD, des mesures immédiates et concrètes sont nécessaires pour renforcer l'aide publique au développement. La SADC appelle donc les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à déployer des efforts concrets pour atteindre l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à consacrer à l'aide publique au développement (APD) et à l'objectif de 0,15 à 0,2 % de leur PNB au Programme d'action de Bruxelles, en faveur des pays les moins avancés.

4. La coopération Sud-Sud est une importante filière pour le transfert de technologie et la création de capacités; elle ne saurait remplacer la coopération Nord-Sud, et elle devrait être renforcée par la coopération triangulaire. Les Nations Unies mènent des efforts louables dans le domaine de la gestion des catastrophes naturelles; il faut chercher à améliorer leur coordination, leur efficacité et leurs résultats, en gardant à l'esprit que les divers organismes des Nations Unies ont, dans la gestion des catastrophes et dans le relèvement, des rôles différents à jouer. Il est encore possible d'améliorer la programmation et le financement de l'aide humanitaire des Nations Unies. La procédure de l'appel groupé, supervisée par le Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires, est un moyen fondamental pour mobiliser des ressources face aux crises nouvelles, et c'est un instrument de planification à long terme pour remédier aux futures crises.

5. La SADC espère que la recommandation du Secrétaire général visant à constituer un système d'établissement de rapport financier complet et viable s'appliquant aux activités opérationnelles de développement sera de nature à introduire une plus grande cohérence, une meilleure synergie entre l'action des organismes des Nations Unies, des fonds et des programmes, et aidera à harmoniser les contributions du système des Nations Unies et du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les efforts de normalisation de la pratique statistique et de l'établissement des données doivent être intensifiés et aller de pair avec l'actuel processus de réforme, qui vise une plus grande cohérence du système des Nations Unies, en particulier au niveau des pays. La SADC approuve entièrement les recommandations du Secrétaire général concernant la mise en place d'un système complet et durable d'établissement de rapport et de données financières à l'échelle du système.

6. **M. Liu Zhenmin** (Chine) dit que pour résoudre les graves difficultés, les graves problèmes qui résultent de la crise financière internationale et de la dégradation des conditions de développement des pays en développement, il faut donner la première priorité à la réduction de la pauvreté et au développement. Les organismes de développement doivent aider les pays en développement à accroître leurs propres capacités, et à étudier des modèles de développement mieux adaptés à leur situation nationale propre. En outre, l'effort de financement doit être rapidement intensifié de façon à fournir au système des Nations Unies pour le développement des ressources adéquates, stables et prévisibles. La baisse récente des ressources de base a affaibli le rôle de supervision des organes directeurs des fonds et des programmes. Les pays développés doivent honorer leur engagement de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD) et ainsi accroître leurs contributions à ces ressources de base. Parallèlement, la création de capacités dans les pays en développement doit occuper la plus grande place dans les activités de développement des Nations Unies. À ce sujet, les pays développés doivent abaisser les obstacles artificiels au transfert de technologie, tandis que les gouvernements bénéficiaires doivent jouer un rôle plus grand de coordination dans la rédaction du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et formuler des plans de création de capacités conformes aux besoins propres et aux conditions propres des pays

bénéficiaires, plutôt que se borner à préconiser une bonne gouvernance pour la lutte contre la corruption, au détriment de questions plus urgentes telles que la réduction de la pauvreté et le développement.

7. Les fonds, programmes et organismes des Nations Unies doivent également trouver des ressources additionnelles pour les fournir aux pays en développement afin de les aider à s'adapter au changement climatique, et continuer à étudier des moyens efficaces de transférer et de diffuser les technologies. Les pays en développement doivent pouvoir payer l'accès aux écotechnologies et aux technologies ménageant le climat. La réforme des activités opérationnelles de développement doit tenir compte des caractéristiques et des besoins des pays bénéficiaires sans imposer un modèle unique à tous les pays.

8. Les Nations Unies doivent également renforcer leur aide à la coopération Sud-Sud et à la création de capacités des institutions et organismes pertinents, et adopter des mesures pratiques pour améliorer le rôle du Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud et du Groupe spécial de la coopération Sud-Sud.

9. La Chine continuera à s'efforcer de renforcer l'unité et la coopération avec les autres pays en développement. Elle reste très attachée à l'application de toutes les initiatives d'aide à l'Afrique et tentera d'augmenter son aide à ce continent, de réduire ou même de radier les dettes de l'Afrique et de développer le commerce et l'investissement dans le continent africain.

10. **M. Matwang'a** (Kenya) souligne l'importance de l'examen triennal complet des activités de développement, qui guide les activités opérationnelles, et il se félicite des récentes réformes de ces activités opérationnelles des Nations Unies pour assurer une meilleure coordination, une plus grande cohérence, une meilleure efficacité du financement et des activités de programme. La communauté internationale doit fournir aux Nations Unies des fonds adéquats pour permettre à l'Organisation de remplir ses fonctions opérationnelles au mieux, en particulier du fait que la crise économique et financière mondiale actuelle rend plus nécessaire encore la participation de l'Organisation aux mécanismes de décision économique et financière. Les activités opérationnelles doivent aider à résoudre les problèmes critiques des pays en développement, notamment l'éradication de la pauvreté et la réalisation

des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les OMD, conformément aux stratégies et aux plans nationaux des pays.

11. La coopération Sud-Sud est un important moyen de promouvoir le développement des pays et complète l'interaction Nord-Sud. Les partenaires de développement et les Nations Unies jouent un rôle important dans la promotion de cette coopération. Le Kenya est entièrement favorable aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/64/321), notamment celles consistant à renouveler l'engagement de la communauté internationale en faveur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, à augmenter l'aide multilatérale au développement reposant sur la coopération Sud-Sud et à renforcer la coopération interinstitutions, ainsi qu'à améliorer la diffusion de l'information et des données d'expérience sur les partenariats novateurs, les modalités nouvelles et le financement entre partenaires. Les progrès accomplis dans ces domaines supposent des capacités nouvelles et un renforcement du Groupe spécial de la coopération Sud-Sud. Il souligne aussi l'importance de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud qui aura lieu en décembre 2009 dans son pays.

12. **M. Sergeev** (Biélorus) dit que l'un des principes majeurs des activités opérationnelles de développement est le dialogue constructif, qui tient compte des différentes approches suivies par les pays bénéficiaires : la discrimination qui reposerait sur des évaluations subjectives de leurs politiques serait inacceptable. Ce qui est fait pour réduire les coûts d'administration est louable, mais doit s'accompagner d'une augmentation des contributions des donateurs au budget de développement de l'Organisation des Nations Unies. Les activités opérationnelles doivent être améliorées en commençant par la base.

13. Les pays à revenu intermédiaire sont d'importance décisive pour la sortie de la crise économique. On compte plus de 100 pays de ce type et ils représentent ensemble des perspectives de croissance économique énormes. La reprise économique et la réalisation des OMD dépendent en grande partie d'eux. Le moment est venu d'examiner les moyens que les organismes opérationnels des Nations Unies peuvent appliquer pour coopérer avec ces pays à la solution de leurs problèmes socioéconomiques propres. Un travail réussi avec ces pays ouvrirait des perspectives de croissance

économique des pays pauvres et aiderait à mettre en place un système économique mondial viable à terme. La question devrait être examinée lors d'une réunion du Groupe élargi des directeurs régionaux.

14. **M. Guillén Beker** (Pérou) dit que la mondialisation de l'économie a certaines conséquences négatives, surtout sur les pays les plus pauvres, mais elle a ouvert aussi des perspectives nouvelles, notamment la possibilité d'établir des relations économiques et commerciales entre pays du Sud. La coopération Sud-Sud doit être complémentaire à la coopération Nord-Sud et non la remplacer; on peut citer l'exemple d'une telle coopération : le Sommet des pays d'Amérique du Sud et des pays arabes, qui a rassemblé les chefs d'État et de gouvernement de ces pays à Qatar en mars 2009, réunion que le Pérou accueillera en 2011. Le rapport du Secrétaire général (A/64/321) comprend deux recommandations importantes : celle d'un nouvel engagement d'aide au développement de la coopération Sud-Sud et celle d'un financement cohérent et fiable. Il rappelle la préoccupation notée par le représentant du Groupe de Rio s'agissant de l'application de la recommandation 17 du Rapport du Secrétaire général sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (A/64/164) et espère recevoir les résultats de la prochaine conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, qui aura lieu à Nairobi.

15. **M^{me} Isler** (Suisse) dit que si les activités de développement du système des Nations Unies connaissent une évolution prometteuse, beaucoup reste à faire encore. Les fonds, les programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies doivent continuer, de façon constante et avec cohérence, à prendre les mesures voulues pour appliquer les résultats de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles et en rendre compte à leurs organes directeurs. À ce sujet, la Suisse se félicite du mandat précis donné au Secrétaire général, par le canal du Groupe des Nations Unies pour le développement et les organisations qui en sont membres, de mettre au point un formulaire opérationnel standard pour l'établissement des rapports, qui permette aux coordonnateurs résidents de remplir correctement leur rôle de direction dans l'établissement des rapports établis par l'Équipe des Nations Unies dans un pays donné à l'intention des autorités de ce pays sur les progrès accomplis dans la réalisation du Plan-cadre des

Nations Unies pour l'aide au développement. Cela permettrait au système des Nations Unies de mieux rendre compte aux gouvernements partenaires et de réduire les coûts de transaction; cette idée devrait être appliquée dès que possible pour renforcer le rôle du coordonnateur résident.

16. Les fonds, programmes et institutions spécialisés des Nations Unies devraient étudier les moyens possibles de financer l'application du Plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies, mis au point par le Comité de haut niveau sur la gestion, du Conseil des chefs de secrétariat, notamment par des discussions avec leurs instances dirigeantes respectives sur la répartition des fonds, par prélèvement dans leur budget d'appui.

17. En outre, les pays qui souhaitent présenter en commun, de façon volontaire, des projets de programme de pays au Conseil économique et social, doivent être encouragés à le faire. Ces projets de programme pourraient être examinés lors du débat du Conseil sur les activités opérationnelles et les réactions de celui-ci, communiquées au gouvernement et à l'Équipe des Nations Unies dans le pays, au lieu de discuter séparément des projets de programme dans chacun des conseils d'administration. Par la suite, les programmes communs de pays pourraient être adoptés par la procédure de l'approbation tacite par les conseils d'administration des organismes concernés, comme c'était la pratique, ce qui respecterait l'indépendance juridique de ces organes directeurs. Elle encourage le Secrétaire général à faire figurer cette proposition dans son rapport à l'Assemblée générale à l'actuelle session, comme le demande la résolution récemment adoptée sur la cohérence à l'échelle du système.

18. La délégation suisse accueille avec un intérêt particulier la disposition de la résolution 2009/1 du Conseil économique et social demandant un complément d'analyse de la situation et des perspectives actuelles du financement par les ressources de base et par les autres ressources, du système des Nations Unies; elle rappelle le soutien de la Suisse au principe de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles et l'engagement du Secrétariat d'améliorer encore l'établissement des rapports, de façon que l'examen quadriennal soit d'un intérêt critique pour aider les États Membres à prendre des décisions informées. Elle rappelle aussi que son pays reconnaît le rôle important de la coopération Sud-Sud

dans le développement des pays en développement et espère que les débats à Nairobi seront fructueux.

19. **M^{me} Kızıltan** (Turquie) est satisfaite de relever que les organismes des Nations Unies adaptent de plus en plus les conceptions de la coopération Sud-Sud dans leurs politiques, en particulier pour résoudre les problèmes de développement ayant un caractère transnational, car la coopération Sud-Sud est un élément important de l'avènement d'un partenariat mondial pour le développement. Cette coopération doit aller au-delà de l'aide financière et inclure, à la demande, le commerce, le transfert de savoir-faire et de nouvelles technologies, de connaissances spécialisées et de données d'expérience. La coopération Sud-Sud et les partenariats triangulaires doivent également renforcer les économies vulnérables par une aide financière et la création de capacités au niveau local. La Turquie est depuis peu un pays donateur et elle attache une grande importance au renforcement de sa coopération multilatérale et bilatérale technique et économique avec les pays en développement afin de rendre plus efficace son aide au développement. En fournissant cette aide à ses partenaires, la Turquie partage sa propre expérience, son propre savoir-faire recueilli grâce à sa propre transformation d'une économie qui était essentiellement agricole en une économie industrialisée, ouverte au commerce extérieur. L'Agence turque pour la coopération internationale et le développement est l'organisme qui coordonne l'aide publique au développement accordée par la Turquie. Ses activités ont d'abord concerné l'Asie centrale, les pays du Caucase et des Balkans, mais depuis peu elle s'intéresse beaucoup aussi à l'aide aux pays africains. Elle coopère avec d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux, ce qui facilite l'application de l'aide. Le Gouvernement turc est soucieux de rendre la coopération Sud-Sud plus dynamique, pour qu'elle complète la coopération Nord-Sud.

20. **M. Douangchak** (République démocratique populaire lao) dit qu'en dépit des progrès faits dans l'amélioration de la coordination à l'échelle du système et dans la mobilisation des capacités du système des Nations Unies au sens large, il voit avec préoccupation la persistance d'un déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources consacrées aux activités opérationnelles de développement. Alors qu'on se soucie de plus en plus des effets négatifs possibles de la crise économique sur l'aide et sur le financement du

système, il faut améliorer la collaboration et la coopération au sein de celui-ci et avec les donateurs, le secteur privé et la société civile. Les donateurs doivent honorer les engagements qu'ils ont pris d'accroître le financement des activités opérationnelles, en particulier par des ressources de base et en augmentant le niveau global de l'aide au développement, pour aider en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés à atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les OMD. Le système des Nations Unies devrait améliorer l'efficacité de l'aide, par une meilleure qualité de celle-ci et de son acheminement, par une utilisation plus efficace des ressources, des procédures opérationnelles simplifiées et harmonisées, une réduction des coûts de transaction et une meilleure appropriation nationale.

21. Il importe de renforcer les capacités des équipes des Nations Unies dans le pays et d'utiliser les possibilités de la coopération Sud-Sud pour l'exécution des programmes. Le rôle du Programme des Nations Unies pour le développement dans la coordination à l'échelle du système devrait être renforcé.

22. Son gouvernement travaille avec les partenaires de développement à l'application d'un programme d'amélioration de l'efficacité de l'aide dans le cadre du Plan d'action de la Déclaration de Vientiane. Des progrès ont été accomplis dans l'appropriation nationale du processus de développement, les décisions des donateurs sont conformes aux priorités nationales mais l'harmonisation et la gestion pour les résultats n'ont guère progressé. Le plan d'action devrait être mis à jour pour incorporer de nouveaux engagements, notamment celui d'accroître la prévisibilité de l'aide, de diminuer sa conditionnalité, d'améliorer le rôle des organisations de la société civile, et résoudre le problème du financement extérieur. L'équipe des Nations Unies dans son pays, qui a aidé à mettre au point et appliquer le Plan quinquennal de développement socioéconomique le plus récent (2006-2010) devrait continuer à travailler dans l'esprit du Plan d'action de Vientiane afin d'aider le Gouvernement lao à réaliser les OMD en 2015 au plus tard et à faire sortir son pays de la catégorie des pays les moins avancés en 2020 au plus tard. Son gouvernement est très attaché à l'initiative « Unis dans l'action » et salue le rôle directeur joué par le PNUD parmi les organismes des Nations Unies et avec les pays donateurs de son pays.

23. **M^{me} Velasteguí** (Équateur) demande qu'on applique intégralement la résolution 62/208 de l'Assemblée générale; les pays développés doivent orienter leurs efforts vers les contributions de base, pour remédier au déséquilibre constaté entre ces ressources et les autres ressources. L'Équateur prend très au sérieux la responsabilité de contribuer aux processus qui sont d'un intérêt commun, comme le montre sa récente adhésion à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, et il continuera à appliquer des politiques appropriées de coordination de l'aide, dont beaucoup d'éléments figurent déjà dans le programme national de développement de l'Équateur.

24. Les déclarations et instruments internationaux élaborés par les pays en développement ont aidé à renforcer la coopération Sud-Sud et à en faire un instrument essentiel et efficace pour mobiliser les ressources humaines et économiques et promouvoir le développement, en particulier pour tenter de remédier à la crise financière et économique et à la pénurie de ressources financières.

25. Tout élément que l'on prévoit d'intégrer à la coopération Sud-Sud doit d'abord être examiné, discuté et accepté par tous les pays du Sud, en particulier s'il implique la fixation de conditionnalités. La délégation équatorienne appuie tous les efforts qui sont déployés pour renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, mais si les pays développés n'honorent pas leurs engagements en matière d'APD, la réalisation des objectifs de développement et des plans des pays en développement sera compromise.

26. L'Équateur apprécie le travail du Groupe spécial de la coopération Sud-Sud, et celui-ci pourrait être rendu plus efficace par un meilleur financement. L'harmonisation et la coordination du système des Nations Unies doivent également être améliorées, de façon que les programmes et activités menés au niveau des pays incorporent des modalités de soutien à la coopération Sud-Sud.

27. Au niveau national, le Gouvernement équatorien attache une importance à l'initiative nouvelle de préservation des réserves de « Yasuni et ITT », dont le but est d'adapter cette région aux effets du changement climatique et d'en atténuer les effets, de protéger la diversité biologique et défendre les populations autochtones qui vivent dans un isolement volontaire, et de ne pas exploiter les combustibles fossiles, initiative qui pourrait être reproduite dans d'autres pays du Sud.

28. **M^{me} Navarro Barro** (Cuba) dit que la crise économique et financière rend redoutable la tâche des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, mais qu'elle ne doit pas servir de prétexte aux pays développés pour qu'ils négligent les engagements qu'ils ont pris de financer le développement, en particulier en accordant au système des Nations Unies les ressources de base dont il a besoin, car elles sont l'élément essentiel de ses activités opérationnelles. Le déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources appelle une action corrective, si l'on veut répondre aux besoins de pays bénéficiaires en respectant leurs stratégies de développement national plutôt qu'en se pliant aux intérêts des donateurs. Les efforts déployés pour réorienter les contributions vers les ressources de base ne doivent pas être subordonnés à l'application d'une prétendue réforme de ces activités opérationnelles en fonction d'idées, d'éléments et de programmes expérimentaux sur lesquels aucun accord intergouvernemental ne s'est fait jusqu'à présent. La Commission s'abstiendra de procéder à un débat infructueux sur des éléments de cohérence à l'échelle du système, question qui fait actuellement l'objet de négociations en séance plénière.

29. Le fait que des décisions continuent à être prises dans le cadre de mécanismes de coordination interinstitutions tels que le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination sans examen préalable adéquat, sans évaluation et sans accord des États Membres, ne laisse pas d'être préoccupant. La transparence et la responsabilisation, dans les travaux du Secrétariat, sont essentiels.

30. La coopération Sud-Sud est une priorité pour Cuba et c'est même l'un des volets fondamentaux de sa politique étrangère, comme le montrent les services de coopération fournis à plus de 150 pays depuis 1961 et le programme de bourses d'étude élaboré au profit de dizaines de milliers de jeunes des pays en développement. Ces efforts ont été maintenus en dépit de circonstances économiques difficiles causées surtout par le blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement américain depuis un demi-siècle. La coopération Sud-Sud devra compléter la coopération Nord-Sud et doit reposer sur les principes de solidarité, complémentarité et respect intégral de la souveraineté des États. Cuba trouve les efforts que déploient les pays développés pour contourner ces principes et imposer leurs propres conditions à l'aide qu'ils fournissent aux pays du Sud

profondément insatisfaisantes, et Cuba rejette catégoriquement cette conception de l'aide au développement.

31. **M. Srivali** (Thaïlande) dit que le maintien de la coopération Sud-Sud comme priorité de l'agenda international pour le développement appelle un engagement mondial et l'affectation de ressources suffisantes. La Thaïlande approuve tout à fait que le Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud examine les progrès réalisés dans l'application concrète de ces engagements. La réaffirmation d'un engagement politique est de la plus grande importance pour les pays les moins avancés dont le développement appelle une action immédiate de la communauté internationale. À ce sujet, le PNUD doit être activement soutenu, et son mandat doit être élargi pour qu'il puisse aider à appliquer le programme de développement des pays dans le besoin, quel que soit leur régime politique intérieur.

32. Les partenariats novateurs, et notamment le partenariat public-privé, régional et interrégional qui visent à réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international tels que les OMD, doivent être intensifiés et réorientés vers la croissance et le développement durables. La Thaïlande est attachée à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire comme le montrent les nombreux programmes de coopération à la demande qu'elle a mis en route depuis 1975; son APD représentait désormais 0,18 % de son revenu national brut en 2007, taux comparable à celui des pays de l'OCDE. La Thaïlande attache beaucoup d'importance aux arrangements sous-régionaux qu'elle a aidé à conclure, qui lui permettent de travailler avec ses voisins dans des domaines essentiels tels que les liaisons de transport, la facilitation du commerce, de l'agriculture et du tourisme. Au niveau interrégional, la Thaïlande coopère avec plusieurs pays africains, surtout dans le domaine de la santé publique et de la médecine, et elle a organisé plusieurs cours de formation sur la grippe aviaire et la lutte contre le sida à l'intention des membres de l'Union africaine.

33. Le partenariat pour le développement doit aller au-delà de l'aide strictement financière et inclure la fourniture de savoir-faire et de technologie. La coopération Sud-Sud est essentielle pour réaliser l'objectif 8 des OMD en particulier, mais elle ne saurait remplacer la coopération Nord-Sud ni être limitée aux relations intergouvernementales; le secteur

privé peut également être une force susceptible de contribuer puissamment à l'aide au développement.

34. Plus généralement, le partage de connaissances et de données d'expérience et le transfert de technologie sont au cœur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Il salue les efforts du PNUD et du Groupe spécial de la coopération Sud-Sud à ce sujet et est favorable à la création de centres d'excellence aux niveaux national et régional pour faciliter ces processus dans des domaines stratégiques comme la mise en valeur des ressources humaines, l'agriculture, un modèle de développement différent, la santé publique et la gestion de l'eau.

35. S'agissant de la coordination et de la cohérence, il est indispensable d'harmoniser l'aide fournie par les divers partenaires de développement, tout en faisant en sorte que l'aide sous forme de coopération soit conforme aux objectifs de développement des pays bénéficiaires. La Thaïlande approuve le système fondé sur la notion de coordonnateurs résidents et demande instamment qu'ils évitent tous chevauchements d'activité et assurent la cohérence des opérations des Nations Unies dans chaque pays.

36. **M. Nakamura** (Japon) dit que l'appropriation de l'effort de développement par le pays lui-même est la condition de la viabilité à terme de cet effort et que le système de développement des Nations Unies doit soutenir sans réserve les gouvernements qui cherchent à accroître leurs capacités nationales, en gardant à l'esprit que le but ultime est d'aider les populations dans le besoin, en particulier les plus vulnérables. Le système des Nations Unies pour le développement doit rester à l'écoute de la population sur le terrain, qu'il doit aider, tout en respectant pleinement l'appropriation nationale et la souveraineté des États Membres. Les mesures prises pour réaliser les OMD en 2015 au plus tard doivent donner des résultats tangibles dans un avenir proche. Comme la crise économique mondiale risque de compromettre la fourniture effective de l'assistance, l'aide doit se poursuivre avec plus de diligence que jamais. Pour obtenir des résultats tangibles, il est également utile d'adopter la démarche fondée sur la notion de sécurité humaine.

37. La problématique homes-femmes doit être prise en compte dans tous les domaines des activités opérationnelles des Nations Unies relatives au développement, y compris la planification, l'exécution et l'évaluation. La création d'une nouvelle entité

composite des Nations Unies chargée des questions liées à la problématique hommes-femmes, tout en étant une étape historique importante, ne suffit pas en soi à assurer la cohérence des activités opérationnelles dans ce domaine. Il faut tout faire pour éviter les chevauchements et la fragmentation des activités opérationnelles entreprises par les divers organismes des Nations Unies, relatives à cette problématique. La nouvelle entité composite doit adopter aussi bien une démarche allant de haut en bas qu'une démarche de bas en haut pour résoudre cette problématique, en tenant compte des enseignements dégagés par les organismes opérationnels qui sont actifs sur le terrain.

38. Le Japon a été l'un des pionniers de la coopération Sud-Sud, par la coopération triangulaire et en collaboration avec les organismes des Nations Unies; il se félicite donc de l'expansion de cette coopération, par exemple parmi les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes et entre l'Asie et l'Afrique. Le Japon entend prendre connaissance d'exemples d'efficacité dans l'utilisation des ressources de la coopération Sud-Sud lors de la toute prochaine conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud.

39. **M. Yoseph** (Éthiopie), exhorte les organismes des Nations Unies s'occupant de développement à renforcer les capacités des institutions publiques et les interlocuteurs nationaux des pays du programme. Le rapport du Secrétaire général analysant le financement des activités opérationnelles montre bien que le niveau des ressources est préoccupant et que leur évolution dans le système des Nations Unies doit s'améliorer. Pour que les pays en développement, en effet, atteignent leurs objectifs, il faut un financement plus prévisible et plus durable. Cependant, la plupart des organismes des Nations Unies ont systématiquement reçu moins de 30 % de leurs besoins chaque année, et les ressources de base n'ont pas notablement augmenté depuis 2003.

40. À ce sujet, il faut saluer la décision du Gouvernement belge d'affecter la totalité de ses contributions à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations multilatérales au financement de leurs ressources de base. D'autres pays devraient imiter cette méthode. Les partenaires de développement doivent abandonner la pratique des affectations spéciales. Il faut également remercier les pays qui, n'étant pas membres de l'OCDE, ont apporté une contribution aux activités opérationnelles de l'ONU relatives au développement.

41. L'exemple le plus récent de coopération pour le développement entre les Nations Unies et l'Éthiopie, l'un des plus importants bénéficiaires de l'aide des Nations Unies au développement, réside dans le Plan de développement accéléré et soutenu d'élimination de la pauvreté. Pour qu'elles aient l'impact le plus grand et les résultats les plus concrets, les activités des Nations Unies doivent être pleinement synchronisées et harmonisées avec les programmes de développement nationaux. L'exécution des programmes dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) doit également être harmonisée et il faut faire l'utilisation la plus large possible des spécialistes et des institutions nationales des pays bénéficiaires.

42. **M. Maksimychev** (Fédération de Russie) dit que la décision d'inclure dans les rapports du Secrétaire général au Conseil économique et social des informations sur l'application du cadre de gestion et de responsabilisation au système du coordonnateur résident et aux opérations de développement des Nations Unies, notamment au système du « coupe-feu fonctionnel » du système des coordonnateurs résidents, et des informations sur la préparation d'une évaluation universelle complète de ce système à la session de fond du Conseil de 2012, serait très importante pour rendre ce système du coordonnateur résident plus efficace et mieux responsabilisé. Si, comme on l'a demandé, les fonds et programmes des Nations Unies indiquaient dans leur rapport annuel au Conseil leur contribution spécifique et les difficultés qu'ils rencontrent dans l'application du cadre de gestion et de responsabilisation des coordonnateurs résidents, cela améliorerait sans conteste la qualité de ces rapports.

43. S'agissant de la question de « Unis dans l'action », l'unité d'action des Nations Unies dans les pays n'a pas encore été réalisée. Il serait donc prématuré de considérer l'initiative « Unis dans l'action » comme un modèle universel de fonctionnement des Nations Unies dans les divers pays. Un examen généralisé des projets pilotes est donc nécessaire.

44. La Fédération de Russie éprouve quelques préoccupations au sujet de la résolution 63/311 de l'Assemblée générale sur la cohérence à l'échelle du système et a modifié sa position sur plusieurs dispositions. La réforme de la gestion doit se concentrer non seulement sur les organes intergouvernementaux mais aussi sur d'autres activités. L'efficacité et la transparence des travaux des

secrétariats et des organes de coordination intersecrétariat ne sont en effet pas moins importantes. Des consultations suivies sur la coordination à l'échelle du système ne sauraient remplacer l'examen complet des activités opérationnelles.

45. Pour ce qui est de la coopération Sud-Sud, la délégation russe considère la solidarité entre les pays du Sud comme ayant une importance capitale et estime, avec ces pays, que cette coopération complète la coopération Nord-Sud et les autres formes classiques d'aide au développement.

46. **M. Shin Boonam** (République de Corée) dit que la croissance constante des contributions aux activités opérationnelles du système des Nations Unies est encourageante. Les ressources de base constituent véritablement la base des activités opérationnelles et leur financement doit être assuré de façon prévisible. Le succès des programmes pilotes « Unis dans l'action » aura un effet positif sur le financement des ressources de base. Les mécanismes de financement en commun, utilisant des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et des fonds thématiques, pourraient compléter le financement des ressources de base. Dans le prochain rapport, il faut faire figurer des chiffres sur les dépenses par secteur ou par thème des principales organisations. Après la conférence d'examen des OMD, en 2010, il faudra faire une large place aux secteurs en difficulté.

47. Comme la coopération Sud-Sud ne cesse d'augmenter, ce qui est particulièrement significatif, car non seulement elle dégage des ressources supplémentaires mais met également en œuvre des démarches novatrices, il y a lieu de s'inquiéter d'un manque de coordination et de l'augmentation du coût de la coopération au développement, étant donné le rôle actif que jouent certains pays émergents et certains donateurs qui ne sont pas membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Le système des Nations Unies doit continuer à surveiller la coopération Sud-Sud et à apporter des directives pour garantir que sa bonne coordination apportera son efficacité au regard du développement.

48. **M. Benfreha** (Algérie) dit que les activités opérationnelles de développement doivent être menées conformément aux politiques, aux objectifs et aux priorités des pays bénéficiaires. Il faut encourager l'appropriation nationale en assurant une participation sans exclusive des autorités nationales et des entités

nationales aux projets et programmes de développement.

49. Les efforts en cours pour simplifier les procédures d'acheminement de l'aide doivent être intensifiés de façon à répondre aux attentes des pays en développement, en utilisant à cet effet toutes les capacités du système des Nations Unies. L'universalité et la neutralité des ressources de base signifient qu'elles doivent constituer le fondement des activités opérationnelles.

50. La coopération Sud-Sud doit continuer à être guidée par le principe de la solidarité internationale, et notamment par les principes consignés dans le Consensus de Yamoussoukro; le système des Nations Unies doit donner un appui sans réserve au nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

51. **M. Al-Ansari** (Qatar) dit que les activités opérationnelles de développement sont essentielles pour atteindre le bien-être social et économique d'un pays et établir une bonne relation entre l'homme et son environnement. Les activités opérationnelles, en outre, complètent utilement la coopération triangulaire, grâce à laquelle des groupes de la société civile des pays du Nord comme du Sud mettent leurs efforts en commun pour résoudre des problèmes mondiaux tels que le changement climatique.

52. La participation des pays en développement au commerce mondial doit être renforcée par l'élimination de tous les obstacles qui empêchent ces pays de vendre leurs produits de base sur un pied d'égalité avec les pays développés. Ils seraient ainsi moins dépendants de l'APD. Les dirigeants politiques doivent traiter les problèmes de plus en plus aigus de la dégradation des sols, de la désertification et encourager la réforme foncière. Des mesures doivent être prises rapidement pour accélérer l'investissement dans l'agriculture.

53. Le Qatar est l'un des rares pays qui ait intégralement honoré ses engagements en matière d'APD. Son gouvernement a créé le Fonds du Sud pour le développement et l'aide humanitaire, qui encourage la coopération Sud-Sud et aide à atteindre les objectifs de développement économique et social. En mars 2009, le Qatar a accueilli le deuxième Sommet arabo-sud-américain, qui a stimulé la coopération économique, technique et politique entre les deux régions. Le Qatar a également présidé le Comité de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

54. **M. Arifi** (Maroc) dit qu'une réponse coordonnée doit être apportée aux multiples problèmes actuels, notamment ceux qui ont trait à l'alimentation, l'énergie, le financement et le climat, et qui compromettent la réalisation des OMD d'ici à 2015. En dehors de ressources financières et humaines accrues, il est nécessaire de mieux cibler, mieux coordonner, au niveau du terrain, le travail des Nations Unies et des autres organisations, notamment les institutions de Bretton Woods. À cet égard les coordonnateurs résidents ont un rôle éminent à jouer.

55. Il approuve les recommandations du Corps commun d'inspection sur la modalité de l'exécution nationale et accueille avec satisfaction les commentaires du Secrétaire général à ce propos et ceux des chefs des institutions spécialisées. Les plans d'action des programmes de pays pour la période 2007-2011 ont permis un meilleur alignement des programmes du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les priorités et politiques nationales. Cependant, la coordination des activités de ce groupe continue à se ressentir de handicaps qui limitent la portée des programmes et des projets entrepris. Lors de l'examen à mi-parcours des programmes du PNUD et de l'UNICEF il faudra prendre des mesures pour remédier au manque de cohérence de la programmation initiale, par une meilleure coordination de la conception. Le PNUD doit prendre l'initiative à cet égard.

56. Il faut avant tout des ressources humaines plus abondantes pour renforcer les activités opérationnelles. Le personnel nouvellement recruté, et notamment les coordonnateurs résidents, doivent avoir une excellente expérience de la situation sur le terrain, avec laquelle ils doivent s'être pleinement familiarisés. On devrait donc pour cela tirer un meilleur parti des spécialistes disponibles dans les pays en développement. Il faut également aider à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

57. Enfin, il espère que l'on attachera une importance plus grande à l'application de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide : ses principes d'alignement de l'aide sur les politiques et priorités nationales, de gestion axée sur les résultats et d'appropriation nationale sont tous de nature à accroître l'efficacité des activités opérationnelles.

58. **M. Aguiar Patriota** (Brésil) dit que les activités opérationnelles des Nations Unies doivent continuer à

donner la priorité à l'aide au développement et à l'élimination de la pauvreté. Conformément aux plans et priorités nationaux, une reprise de l'économie entraînée par l'emploi est nécessaire pour surmonter la crise économique, dans l'esprit du programme 'Pour un travail décent' de l'Organisation internationale du Travail et du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT. Le système de développement des Nations Unies exige une plus grande transparence, une meilleure responsabilisation, et une structure de gouvernance dans laquelle figurent un plus grand nombre de pays en développement. La nomination des nouveaux directeurs exécutifs des grandes institutions spécialisées, des fonds et des programmes, doit être le résultat de consultations plus larges. Il serait dans l'intérêt des membres des Nations Unies que les nominations à ces postes soient confirmées par l'Assemblée générale.

59. Le renforcement des activités opérationnelles de développement suppose l'application intégrale des conclusions de l'examen quadriennal complet de ces activités. Le système du coordonnateur résident doit assurer une plus large participation nationale à la formulation et l'exécution des projets et doit également suivre l'exécution au niveau local des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Les résultats de l'exercice d'examen des pays pilotes doivent être évalués avec soin avant toute tentative de les reproduire dans d'autres pays.

60. Il réaffirme la volonté de son pays de renforcer la coopération entre pays en développement, conformément au principe de la solidarité, de la complémentarité, de l'avantage réciproque et de la responsabilisation, qui doivent être au cœur de toutes les activités de coopération Sud-Sud. À la CNUCED, le nouveau service de la coopération et de l'intégration économiques entre pays en développement doit se voir confier des tâches consistant à rechercher un cadre conceptuel plus spécifique pour mieux soutenir et encourager la coopération Sud-Sud, en coordination avec les services compétents du système des Nations Unies et en consultation avec les États Membres.

61. **M. Ayub** (Pakistan) se félicite des progrès accomplis dans le sens de la création d'une nouvelle entité composite chargée des questions liées à la problématique hommes-femmes. Pour assurer la mise au point d'un système des Nations Unies efficace et cohérent de coopération pour le développement qui réponde bien aux stratégies nationales de

développement et des pays du programme, il faut résoudre au mieux la question du financement de cette aide. Avec la crise économique, il est particulièrement important de garantir que l'aide au développement venant du système des Nations Unies soit accrue et qu'elle soit adéquate.

62. La décision prise d'améliorer au niveau des pays la coordination des activités du système des Nations Unies et de promouvoir une plus grande participation nationale à la préparation des documents des Nations Unies est louable. Cependant, des progrès sont encore à faire en vue de l'utilisation optimale par le système des Nations Unies des spécialistes nationaux disponibles et des moyens nationaux en général, pour les services d'appui. L'équipe de spécialistes réunie par le système des Nations Unies au niveau des pays et leur niveau de compétence doivent être à la hauteur des priorités consignées dans le PNUAD et dans le programme commun. Le système du coordonnateur résident doit être renforcé de façon à s'inscrire dans le cadre de l'appropriation nationale des processus de développement, et ce système doit rendre compte aux autorités nationales des progrès de la réalisation du PNUAD.

63. L'évaluation du programme pilote « Unis dans l'action » doit d'abord se faire dans le cadre d'une initiative nationale. Une deuxième filière d'évaluation pourrait également être envisagée pour faciliter un examen intergouvernemental des résultats obtenus dans les pays pilotes.

64. Le Gouvernement pakistanais attache une priorité élevée à la coopération Sud-Sud : il faut faire une utilisation optimale du potentiel que représente l'importance grandissante des pays du Sud dans l'économie mondiale, dans le but d'éliminer l'extrême pauvreté et de faciliter la réalisation des OMD.

65. **M^{me} Abdygalieva** (Kazakhstan) dit qu'en dépit des efforts accrus déployés pour optimiser les structures d'administration et de gestion, la cohérence à l'échelle du système, les mécanismes de coordination et les instruments de responsabilisation mutuelle et de mobilisation des ressources, ne sont pas encore mis au point ni mis en place.

66. À mesure qu'on approche de la date butoir de 2015, il est peut être opportun de réviser et d'adapter chacune des cibles des OMD ainsi que les indicateurs

correspondants aux nouvelles situations socioéconomiques des États bénéficiaires, en mettant l'accent sur les zones rurales. Avec la crise financière et économique mondiale, le PNUAD n'a jamais été aussi pertinent. Le Gouvernement kazakh va bientôt commencer à cofinancer les programmes et projets du nouveau cycle du PNUAD, et à ce sujet il appelle les Nations Unies à renforcer encore les efforts déployés pour simplifier les modalités de fonctionnement de leurs organismes et pour réduire les coûts de transaction sur le terrain. Le Kazakhstan recherche des spécialistes ayant les compétences nécessaires pour renforcer les partenariats internationaux pour le développement et diversifier les formes prévisibles et novatrices de financement. Dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », il faut trouver un équilibre entre les projets prioritaires et des projets qui sont peut-être moins coûteux mais tout aussi importants.

67. **M. Hamza** (Égypte) dit que l'Égypte attache une grande importance à la gouvernance et au financement des activités opérationnelles et au déroulement des débats sur ces questions. Il est très important que les lacunes qui continuent à compromettre le financement des activités opérationnelles soient comblées comme il convient. Plusieurs des recommandations du rapport du CCI sur la modalité de l'exécution nationale sont pertinentes pour l'examen de la question de la gouvernance et il espère que les décisions de fond sur cette question seront prises bientôt, dans l'intérêt des pays en développement. La coopération Sud-Sud renforcée sert également ces intérêts.

68. **M. Kennedy** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel – ONUDI) dit que l'ONUDI est attachée à la promotion des partenariats entre pays en développement, en soutenant les institutions des pays en développement dont la mission est la coopération Sud-Sud et en encourageant le transfert de technologie et de matériaux de construction Sud-Sud. Le transfert de matériaux de construction revêt une importance particulière car les pays en développement comptent 80 % de la population mondiale. L'ONUDI a aidé à promouvoir la coopération régionale à la recherche-développement de nouveaux matériaux améliorés de construction en diffusant des techniques prometteuses et en mettant au point des procédures d'homologation et de normalisation. On peut citer en exemple de nouvelles applications du bambou, qui offrent l'occasion de créer des emplois non qualifiés ou semi-qualifiés et de

dégager des recettes pour les petites entreprises locales.

69. L'accès aux ressources énergétiques est un autre domaine important. Cuba et la Zambie ont profité de techniques et de solutions de gazéification de la biomasse élaborées en Inde; la Chine et Sri Lanka ont communiqué à plusieurs pays africains un savoir-faire pour l'exploitation de l'énergie hydraulique. Du matériel agricole utilisant des technologies élaborées en Afrique du Sud et en Inde est utilisé au Soudan pour aider à reconstituer l'économie des villages dévastés par le conflit et par la sécheresse; cela a abouti, à une augmentation de plus de 50 % des superficies cultivées, à un coût limité.

70. L'ONUDI travaille avec le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud (PNUD) à la mise au point du portail SS-GATE, qui est destiné aux entrepreneurs, aux organisations de la société civile et aux autorités locales des pays en développement, pour qu'ils aient accès, dans de bonnes conditions de sécurité, à la technologie et aux moyens de financement.

71. **M. Zahran** (Corps commun d'inspection – CCI) dit que dans son évaluation de la modalité de l'exécution nationale, le CCI a bien pris en considération l'expérience pilote « Unis dans l'action ». Le statut indépendant et unique du CCI a été réaffirmé tout récemment par la résolution 63/272 de l'Assemblée générale, qui a confirmé que le CCI était le seul organe externe et indépendant chargé de l'inspection, de l'évaluation et des investigations à l'échelle du système. Dans son programme de travail, le CCI envisage de procéder à une méta-évaluation du programme « Unis dans l'action », qui serait approuvée en décembre pour l'année 2010. Cette méta-évaluation serait effectuée en coopération avec le Comité des chefs de secrétariat pour la coordination et avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

La séance est levée à 16 h 50.